Zeitschrift: Itinera : Beiheft zur Schweizerischen Zeitschrift für Geschichte = supplément de la Revue suisse d'histoire = supplemento della Rivista storica svizzera

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Geschichte

Band: 22 (1999)

Artikel: Des pathologies urbaines aux pathologies sociales

Autor: Vaissade, Alain

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1078040

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DES PATHOLOGIES URBAINES AUX PATHOLOGIES SOCIALES[1]

ALAIN VAISSADE

Le thème choisi pour cette journée de travail peut paraître surprenant et même provocateur. Le profane aura sans doute de la peine à accepter l'image d'une « Suisse comme ville ». Et pourtant, cette observation est déjà ancienne.

C'est Jean-Jacques Rousseau qui, le premier, fit cette remarque : « La Suisse entière n'est pour ainsi dire qu'une grande ville dont les rues larges et longues [...] sont semées de forêts, coupées de maisons et dont les maisons éparses et isolées ne communiquent entre elles que par des jardins anglais ».Tout en faisant observer que « les hommes ne sont point faits pour être entassés en fourmilières », le même Jean-Jacques Rousseau ne manquait toutefois pas de relever que les « villes sont le gouffre de l'espèce humaine ».

En retenant ce titre, les organisateurs insistent à la fois sur l'hégémonie de la ville et sur sa dissolution. Ce paradoxe apparent, poussé jusqu'à ces dernières extrémités, permet d'affirmer à la fois la Suisse comme ville alors que l'exposé questionnera la validité même du concept de ville pour les siècles à venir.

Le choix d'un tel thème signifie aussi une rupture avec l'idéologie anti-urbaine, traditionnellement forte en Suisse. Pour parler franchement, je ne suis pas - pas encore en tout cas! - convaincu que la Suisse puisse être envisagée comme une ville et les titres des différents exposés me confortent d'ailleurs dans mon scepticisme.

Je constate en revanche que la majorité des Suisses habitent dans des agglomérations urbaines et une majorité écrasante encore dans des régions urbaines.

Au cours de mon intervention, j'aborderai trois aspects qui me paraissent significatifs de la problématique urbaine aujourd'hui. Le premier concerne le pouvoir des villes, sur le plan politique; le deuxième a trait aux

[1] Allocution d'ouverture au colloque. Monsieur Alain Vaissade est Conseiller administratif de la Ville de Genève et délégué aux affaires culturelles.

conséquences induites par l'innovation technologique; enfin, dans un troisième point, j'évoquerai la ville comme instrument du développement durable. Qu'en est-il aujourd'hui du pouvoir exercé par les villes?

En tant que Conseiller administratif de la Ville de Genève, une ville qui est à la fois le centre et une partie seulement d'une agglomération beaucoup plus vaste, j'aimerais tout d'abord faire deux observations.

La première est banale : notre système politique ne fait pas la part belle aux villes, bien au contraire. Le problème est posé depuis quelques années, mais sans avoir trouvé même l'esquisse d'une solution ou d'une amélioration.

La seconde découle directement des problèmes que rencontre aujourd'hui le Département des affaires culturelles dont j'ai la charge. Car dans cette fonction particulière, toute tentative de « penser l'hégémonie et la dissolution de la ville » a des implications très concrètes et institutionnelles. On connaît les difficultés financières des collectivités publiques urbaines désertées par une partie de leurs plus riches contribuables, mais sommées de fournir à elles seules une série de prestations sociales, culturelles et éducatives. Dans les conditions actuelles, la pérennité d'un opéra ou d'un orchestre symphonique de qualité internationale ne vont plus de soi. Non que la région genevoise soit trop pauvre ou trop exiguë pour s'offrir pareil luxe, mais bien parce que la Ville de Genève n'est précisément plus *la* ville à elle seule et le sera chaque jour un peu moins à l'avenir.

Dès lors, qui aura le courage de proposer et de défendre les adaptations nécessaires? Quelles sont les réformes institutionnelles indispensables à la bonne gestion de cette ville englobante, dont les frontières incertaines n'ont plus rien à voir avec les entités territoriales que nous connaissons aujourd'hui : la commune, le canton ou même la nation? Ces maillages administratifs obsolètes ne vont-ils pas avoir pour effet, en fin de compte, un affaiblissement de toutes ces prestations? Je le crains.

Cette non-concordance entre les territoires définis sur le plan institutionnel a d'autres conséquences. Elle tend en particulier à rendre largement inefficaces les efforts des aménagistes « officiels » malgré les prérogatives considérables que la loi leur confère et la bureaucratie parfois envahissante qu'elle génère.

Cette impuissance est particulièrement évidente face au mitage du paysage et au triomphe d'une périurbanisation dévoreuse d'espace, d'énergie et d'argent public par l'ampleur des réseaux qu'elle génère.

Examinons maintenant les problèmes liés à l'innovation technologique. Plusieurs recherches ont largement démontré le lien qui existait entre les

grandes innovations technologiques - le chemin de fer, l'électricité, la voiture, pour n'en citer que quelques-unes - et le développement urbain sous tous ses aspects (quantitatifs, morphologiques, architecturaux, etc.).

Nous nous rendons bien compte que le développement actuel des télécommunications, en lien avec le développement de l'informatique, ne peut rester sans conséquences sur nos villes. Face à cette nouvelle révolution technologique, il ne fait guère de doute que les pouvoirs publics devront parfois restreindre leur ambition à l'adoption de « mesures d'accompagnement ».

Dans bien des domaines, leur rôle sera cependant déterminant. Nous avons, en effet, des choix à faire. L'innovation (le « progrès ») apporte le meilleur et le pire, c'est la grande leçon de notre siècle. La société a donc le droit - pour ne pas dire le devoir - de fixer des règles du jeu qui permettent, si vous me pardonnez ces barbarismes, de « maximiser » le meilleur et de « minimiser » le pire. Mais alors, comment procéder?

Depuis les années 1980, dans tous les pays développés, l'idée qu'il fallait redonner la primauté au marché autorégulateur et en refaire le principe organisateur premier de la société a fait beaucoup d'adeptes. Depuis quelques années cependant, les adversaires de cette conception ont relevé la tête et insistent sur la nécessité de maintenir (ou d'élaborer) d'autres règles du jeu que celle du laisser faire/laisser aller.

Cela est vrai pour l'économie, cela est aussi vrai pour le territoire. Il ne s'agit pas d'essayer de faire renaître de ses cendres un étatisme inopérant, mais bien d'affirmer l'existence et la nécessité d'un intérêt général contre la prépondérance absolue de l'économique et d'une soi-disant évolution naturelle.

Le concept de développement durable - et c'est le troisième point que je voudrais souligner ici - répond largement à cette aspiration. Il fixe précisément des règles du jeu pour que le développement économique réponde à deux exigences : profiter à tous (et pas seulement à quelques-uns) et préserver les intérêts des générations futures. Dans ce contexte, la question des usages du territoire en général, la question urbaine en particulier, est déterminante. Pour reprendre la terminologie de Daniel Marco, un nouveau « compromis territorial » est incontournable.

Le développement des télécommunications informatiques peut avoir des retombées extrêmement positives, si nous le voulons. A l'échelle du quartier, il peut largement contribuer à réduire cette séparation, cette distance que l'on a voulu créer entre le travail et l'habitat. Il peut largement contribuer à réintroduire les activités économiques et les activités tout court

dans les quartiers dits résidentiels, qu'il s'agisse des grands ensembles des « Trente Glorieuses » ou de l'habitat groupé.

J'affirme avec conviction que la ville - sa forme et sa morphologie futures - sont au centre de la problématique du développement durable. La dissolution intégrale de la ville sur l'ensemble du territoire constitue une menace dramatique à la fois pour la biodiversité, les nappes phréatiques et la qualité de l'air. Rien ne saurait plus aggraver l'effet de serre, et le réchauffement du climat qu'il induit, qu'une transformation de la Suisse en un « parc de villas » pour reprendre l'expression de Elena Cogato Lanza.

Certes, la ville préindustrielle aux contours immédiatement discernables appartient au passé. Et il en est de même de la ville du XIXe siècle se développant par cercles concentriques.

La dissolution des villes est inévitable et nécessaire, mais jusqu'à un certain point. C'est un nouvel équilibre que nous devons inventer, entre la nécessité d'une utilisation économe du territoire, pour préserver l'intérêt des générations futures et l'agrément des habitants des agglomérations urbaines.

La surdensification et la raréfaction de l'espace public (et donc son appauvrissement) ne préservent pas notre environnement. Seule la qualité de la ville, oui j'ai bien dit la qualité de la ville, peut éviter sa dissolution intégrale. La dégradation des conditions de vie ne peut que pousser à fuir ceux qui en ont les moyens, et à étendre ainsi les nuisances auxquelles ils cherchent à échapper.

Cette qualité de la ville passe par une répartition plus équitable de la zone à bâtir. Le développement durable, c'est aussi ne plus laisser 10% de la population confisquer 80% de cette zone. C'est laisser aux formes d'habitat raisonnablement consommatrices de territoires la place de se développer. C'est enfin affirmer la prédominance de la fonction de cadre de vie sur celle d'espace de transit dans le cadre urbain.

Ce que l'on désigne comme des pathologies urbaines sont avant tout des pathologies sociales. Il est possible de rendre vie aux banlieues françaises si l'on fait de la lutte contre l'exclusion une priorité. Les «quartiers sécuritaires » réalisés aux Etats-Unis, protégés du reste du monde par des barrières et des vigiles, les quartiers réservés à certaines classes d'âge (interdits aux enfants) ne sont pas une fatalité.